



Paris, le 9 septembre 2005

**COMMUNIQUE DE CESSATION
DU CONTRAT DE LIQUIDITE ET DE MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU
CONTRAT DE LIQUIDITE DE CNP ASSURANCES**

La société CNP Assurances a conclu le 9 septembre 2005 un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 avec IXIS Securities, qui sera mis en œuvre à compter du 12 septembre 2005 et pour une durée de 18 mois renouvelables par tacite reconduction. L'ancien contrat de liquidité conclu le 11 septembre 2003 s'est terminé le 9 septembre 2005 à 18h00.

Au titre de ce nouveau contrat, les moyens apportés au compte de liquidité sont les suivants :

- 261 069 titres CNP Assurances,
- 54 452 157,65 euros

qui figuraient au compte de liquidité du précédent contrat au 9 septembre 2005 à 18h00.

Il est rappelé que pour la mise en œuvre du contrat conclu le 11 septembre 2003 et se terminant le 10 septembre 2005, les moyens suivants avaient été affectés en septembre 2003 au compte de liquidité :

- 532 552 titres CNP Assurances
- 25 millions d'euros

et qu'au 31 décembre 2004, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 222 467 titres CNP Assurances, 100.000 titres ayant été affectés à ce compte le 10 février 2004
- 55 761 905 euros

Contact Investisseurs et Analystes :

Brigitte MOLKHOU

☎ 01 42 18 77 27

E-mail : infofi@cnp.fr